



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-112217>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 25-112217

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-57572

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Beaucaire (30)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21300032600016

Ville : Beaucaire

Code postal : 30300

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Aménagement du chemin des marguilliers de la Commune de Beaucaire

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233140

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Aménagement du chemin des marguilliers de la Commune de Beaucaire

Critères d'attribution : 1 - Prix des prestations 60.0% (Prix moins disant / Prix de l'offre analysée) * 60%
2 - Valeur technique 30.0 % 1)Composition de l'équipe affectée au chantier pour l'exécution du marché (Veuillez transmettre les CV) 12,50 % 2)Organisation (phasage et mode opératoire) dans le cadre de l'exécution 12,50 % 3)Performances environnementale et consignes de sécurité dans le cadre de l'exécution du marché 5,00 % 3 - Délai 10.0 % Délai inférieur à 8 semaines y compris période de préparation : 10% Délai de 8 à 10 semaines y compris période de préparation : 7,5% Délai de 10 à 12 semaines y compris période de préparation : 5,0% Délai supérieur à 12 semaines y compris période de préparation : 2,5%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Attribution pour le lot n°1 « Voirie et réseaux » avec la société COLAS FRANCE TERRITOIRE SUD-EST, Chemin de la Granelle RN86, 30 320 MARGUERITTES pour un montant issu du détail quantitatif

estimatif de 156 000,00 EUR TTC et un montant de l'option « Géo détection des réseaux et sondages des voiries » de 4 200,00 EUR TTC. Les travaux seront rémunérés par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Attribution pour le lot n°2 « Signalisations et mobiliers » avec la société AXIMUM, Z.I. du Salaison, 340 avenue des Bigos, BP 90008, 34741 VENDARGUES CEDEX pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de 8 221,20 EUR TTC. Les travaux seront rémunérés par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES CEDEX 9 Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr Fax: 04 66 36 27 86 Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/> Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/10/2025